



Joint Public Advisory Committee (JPAC)
Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)
Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le 7 mai 2015

Madame Louise Métivier
Sous-ministre adjointe, Canada

Monsieur Enrique Lendo Fuentes
Directeur de l'Unidad Coordinadora de Asuntos Internacionales, Mexique

Madame Jane Nishida
Administratrice adjointe par intérim, États-Unis

Mesdames, Monsieur,

Au nom des membres du Comité consultatif public mixte (CCPM), j'ai le plaisir de vous faire part de nos réflexions au sujet de l'ébauche du Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020 que nous avons récemment reçue afin de l'examiner et de formuler des observations à son sujet.

Permettez-moi tout d'abord de mentionner que, dans l'ensemble, ce document est cohérent et semble en général donner suite aux buts et objectifs établis relativement à chaque priorité stratégique et thème général. Nous avons toutefois un certain nombre d'observations à formuler et à soumettre à votre attention.

Bien que les plans opérationnels exposent la mise en œuvre et l'échéancier des travaux à exécuter dans le cadre de chaque projet, le Plan stratégique n'indique pas de quelle façon il est prévu d'atteindre lesdits buts et objectifs ni d'évaluer les réalisations. Dans la version que nous avons reçue, nous avons noté la présence d'une section consacrée au rendement sur le plan organisationnel pouvant répondre à cette remarque, mais nous estimons vraiment qu'il faudrait y énoncer une démarche précise et mesurable. Au cours des discussions que nous avons tenues à Monterrey, bon nombre d'entre nous étaient d'avis que le Plan stratégique devrait avoir un caractère plus évolutif. Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'envisager une révision annuelle de ce plan, en y indiquant particulièrement les progrès accomplis, et en y apportant les modifications pouvant s'avérer nécessaires en vue d'aborder de nouvelles questions. Le CCPM serait heureux de contribuer à cette évaluation, en harmonie avec ses efforts visant à faire participer le public, à condition que le Conseil le juge opportun.

Dans le cadre des priorités, à commencer par la *Croissance verte*, on insiste quelque peu sur la réduction des gaz à effet de serre et de leurs émissions, mais moins sur le recyclage et la diminution des déchets, alors que dans le cadre de la priorité *Collectivités et écosystèmes durables*, on ne fait aucunement mention des projets urbains, bien qu'il s'agisse d'un nouveau domaine de travail de la CCE qui est porteur d'un énorme potentiel pour les trois pays. À l'égard de ces deux priorités, nous avons aussi constaté l'absence notable de toute mention de la participation du secteur privé, tout comme de celle de nouveaux partenaires. Nous recommandons donc qu'il soit fait explicitement mention de la collaboration du secteur privé et de la participation de nouveaux partenaires dans le texte relatif à ces deux priorités, étant donné que tous deux peuvent jouer un rôle proactif en trouvant des solutions aux problèmes qui sévissent actuellement.

En ce qui a trait à la section des thèmes généraux, plus précisément *Renforcer l'harmonisation des normes environnementales réglementaires ainsi que leur application et leur observation*, nous estimons qu'il faudrait ajouter la phrase « Collaborer au renforcement de l'application des lois de l'environnement en harmonisant les normes réglementaires connexes », et mentionner le processus relatif aux communications sur les questions d'application, étant donné qu'il s'agit du mécanisme prescrit par



Joint Public Advisory Committee (JPAC)
Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)
Comité consultatif public mixte (CCPM)

L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement afin de renforcer cette application dans les trois pays. Par ailleurs, nous constatons que ce processus est mentionné dans la section consacrée au Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement, mais pas dans une section qui lui est particulièrement consacrée. Nous sommes d'avis que le processus est en grande partie connu du public des trois pays, et ne saisissons pas tout à fait la signification de la phrase « mieux faire connaître au public le processus relatif aux communications sur les questions d'application », compte tenu des efforts de sensibilisation que le Secrétariat a déployés au cours des derniers mois.

Pour ce qui est de la section *Sensibilisation du public, participation des intervenants et communication*, nous convenons que des travaux de renforcement de la sensibilisation du public à l'égard des réalisations de la CCE sont justifiés, et que celle-ci doit élargir et améliorer ses efforts stratégiques en matière de communication. Toutefois, les activités mentionnées dans le Plan semblent avoir une très vaste portée et ne pas différer de celles exécutées jusqu'à présent, qui, à notre avis, n'ont pas été efficaces. Par exemple, bon nombre des spécialistes et des autres personnes qui assistent à nos activités ne savent préalablement pas que la CCE existe, ni l'important travail qu'elle accomplit dans nos trois pays. Nous croyons donc que pour qu'elle soit mieux connue dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, elle doit participer aux événements internationaux, notamment ceux traitant de questions sur lesquelles porteront les travaux qu'elle accomplira au cours des cinq prochaines années. Nous savons qu'elle doit faire face à des contraintes financières, mais qu'elle doit arriver à participer à ces événements en fonction du présent budget sans compromettre ses travaux, et chercher à conclure des partenariats avec le secteur privé et des établissements d'enseignement. En conséquence, nous recommandons la révision de cette section pour y ajouter des mesures concrètes ainsi que des idées novatrices quant à la manière d'envisager l'atteinte des objectifs en matière de communication. Le CCPM peut naturellement jouer un rôle en vue d'atteindre ces objectifs et d'exécuter ces plans, et ce, en travaillant en étroite collaboration avec le personnel du Secrétariat chargé des communications afin de renforcer la participation du public à toutes les activités de la CCE.

Comme toujours, nous sommes heureux d'avoir l'occasion de formuler des recommandations sur la manière de renforcer et de promouvoir les importants travaux qu'accomplit la CCE.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Gustavo Alanís Ortega
Président du CCPM pour 2015

C. C. Membres du CCPM
Madame Irasema Coronado, directrice exécutive de la CCE